

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	20 mai 2025
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20250520DB05
Thématique :	Informations diverses		
Titre :	Informations et décisions		

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié en ligne le 18/07/2025

ID : 040-200009868-20250505-20250520DB05-DE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 20 MAI 2025 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 14 mai 2025)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 9

Absents excusés : 4

Absents représentés : 3

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 20 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de mai, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames De Artèche Sylvie, Libier Maïté, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Arbeille Henri, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc, Prosper José et Dauphin Patrick.

Absents excusés :

Madame Jaury Chamalbide Christine, Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît et Daulouède Jean-Claude.

Absents représentés :

Madame Crouts de Paille Nina, a donné pouvoir à Monsieur Lesouef Jean-Marc, Madame Dedouit Marie-Jeanne a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri, Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

- **PÔLE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - HÔTELS SOCIAUX : BILAN DU DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT ET DES LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS DU TERRITOIRE MACS, GÉRÉ PAR LA COMMISSION DES HÔTELS SOCIAUX**

Les membres du comité de pilotage ont été réunis le 18 mars dernier pour la présentation du bilan annuel du dispositif d'hébergement et des logements accompagnés du territoire MACS, géré par la commission des Hôtels Sociaux (document annexé)

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de cette information.

- **PÔLE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - HÔTELS SOCIAUX : DATES DE FERMETURE ANNUELLE DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

En 2025, les aires permanentes d'accueil des gens du voyage bénéficieront, comme chaque année, d'une fermeture annuelle réglementaire pour nettoyage et travaux.



Le planning prévisionnel sera le suivant :

Equipement	Date de fermeture	Date de réouverture
Aire de l'écreuil Saint Vincent de Tyrosse	du 12 mai au 3 juin inclus	4 juin
Aire de la tortue Soustons	du 10 juin au 30 juin inclus	1 ^{er} juillet
Aire du Hérisson Capbreton-Labenne	du 7 juillet au 29 juillet inclus	30 juillet

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de cette information.

- **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES ARTICLES R. 123-21 A R. 123-23 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT - CONVENTION CIAS / B.A BYLONE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DU SERVICE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le vice-président expose à l'assemblée l'intérêt de la poursuite de l'accompagnement des agents du service d'accueil des gens du voyage (GDV) par la société B.A. Bylone d'Ustaritz débuté en 2016. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle vise à accompagner les équipes du service GDV dans l'exercice de leurs missions.

Cet accompagnement des équipes et des travailleurs sociaux vise l'adaptation et le développement de leurs compétences ainsi que l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement de leurs connaissances.

Conformément aux termes du projet de convention avec la société B.A. Bylone, 6 séances sont programmées pour l'année 2025, pour un coût de 2 520 €.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de cette information.

- **CPOM – AVENANT N°8 : REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS DES AUXILIAIRES AUTONOMIE DU SECTEUR PUBLIC POUR 2025**

Le montant total net de la dotation versée par le Conseil départemental, s'élève à 356 637€ pour l'année 2025 (document annexé).

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de cette information.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 20 mai 2025

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte

